

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

Numéro national d'identification : 242 000 503 000 50

Adresse : BP 90038 – 20129 BASTELICACCIA

Tél : + 33 (0)4 95 29 19 40

Mail : contact@celavu-prunelli.fr

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :

Monsieur Noël Dominique LIVRELLI – Président.

B - Objet de la consultation

MOE pour la réhabilitation du petit patrimoine et aménagements paysagers, en vue de la création de 10 boucles de promenade dans les 10 villages de l'intercommunalité.

C - Décision d'attribution

Au vu du rapport d'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur :

DECIDE D'ATTRIBUER le marché n° 2024/9 à l'entreprise :

ATELIER DU MAQUIS – Alexis VENTURINI-GAMBEY (mandataire)

1, rue Adolphe Landry – 20200 Bastia

Mail : maquis.paysage@gmail.com

SIRET : 911 079 093 00017

PRIA, Sas d'architecture

4, rue Alexandre Mari

06 300 Nice

Mail : contact@priaatelier.com

SIRET : 948 614 177 00012

Montant de l'offre :

| Montant HT | Taux de TVA : 20 % | Montant TTC |
|-------------|--------------------|-------------|
| 77 450.00 € | 15 490.00 € | 92 940.00 € |

H - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Bastelicaccia, le 11/04/2024

Le Président, autorisé par la délibération
n° DCC 2020/038 du 30 juin 2020.

Noël Dominique LIVRELLI





Marché public de services

Projet de réhabilitation du petit patrimoine et aménagements paysagers, en vue de la création d'une boucle de promenade dans les 10 villages de l'intercommunalité

Rapport d'analyse des offres

(version du 15/12/2023)



PREAMBULE

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 11/10/2023 aux publications suivantes : CORSE MATIN (JAL), plateformes acheteur <http://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com>

La date limite de remise des plis était fixée au 14/11/2023, avant 12h00.

La consultation est une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique (ccp) avec négociation avec les candidats ayant présenté une offre.

Toutefois le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation sur la base des offres initiales.

Trois plis ont été réceptionnés dans les délais, correspondant aux sociétés suivantes :

PLI N°1 : Groupement ATELIER DU MAQUIS (mandataire) / PRIA Cabinet Architecte

PLI N°2 : Cabinet ERBA BARONA PAYSAGE

PLI N°3 : Groupement VILLA BATTESTI Architectes (mandataire) / ANDREANI Architectes / Olivier SIMONPIETRI / Cabinet INGE-CO

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture électronique des plis.

En application des dispositions de l'article R2161-4 du CCP, il est procédé à l'inversion des phases d'analyse des candidatures et des offres.



1/ ANALYSE DES OFFRES

Conformément à l'article 6.2 du Règlement de la Consultation, les critères de classement des offres sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------|------|
| 1. Prix de la prestation | 60 % |
| 2. Qualité technique de l'offre | 40 % |

Concernant le critère n°1, à savoir le prix, la méthode de calcul est la suivante :

$$\text{Note}/10 = 10 - \Delta$$

$$\text{Avec } \Delta = ((\text{offre jugée} - \text{offre la plus basse}) / \text{offre la plus basse}) \times 10$$

Le critère n°2, à savoir la qualité technique de l'offre, sera jugé selon un mémoire technique fourni par le candidat et qui renseignera notamment les éléments suivants : (10 points)

-comment le candidat compte répondre aux objectifs du programme par une analyse complète et rigoureuse des enjeux patrimoniaux, urbanistiques et paysagers compte tenu du site (des illustrations graphiques peuvent être proposées) (5 points),

- moyens humains dédiés à l'opération, répartition du travail d'ingénierie pour chaque personnel dédié à l'opération et pilotage interne de l'équipe (2 point),

- planning d'exécution par mission élémentaire et par taches (1 point),

- l'évaluation de la complexité de l'opération, par un inventaire noté des paramètres techniques, économiques, logistiques, juridiques (etc), en vue d'une éventuelle phase de négociation du marché de maîtrise d'œuvre (2 points).

Il appartient au candidat d'explicitier toute autre information susceptible d'éclairer techniquement et qualitativement son offre.

Méthode de notation du critère technique :

En ce qui concerne les sous-critères énoncés ci-dessus :

| Points affectés | Appréciation associée |
|----------------------|-----------------------|
| 0,00 | Non traité |
| 25% des points max. | Insuffisant |
| 50% des points max. | Moyen |
| 75% des points max. | Satisfaisant |
| 100% des points max. | Très satisfaisant |



2/ CLASSEMENT DES OFFRES

Critère du prix :

L'estimation du Pouvoir Adjudicateur est fixée à 120 000,00€ HT pour le forfait de rémunération (12% de l'estimation des travaux fixée à 1 000 000€ HT).

Les trois offres de base présentées sont globalement conformes aux prescriptions du DCE.

a. Offre groupement ATELIER DU MAQUIS

Le prix des prestations indiqué à l'AE s'élève à 77 450 € HT.

Son offre est à -35.46% de l'estimation (et à -21.88% de la moyenne des offres reçues), elle reste économiquement acceptable.

b. Offre ERBA BARONA PAYSAGE

Le prix des prestations indiqué à l'AE s'élève à 110 000 € HT.

Son offre est à -8.33% de l'estimation (et à +10.94% de la moyenne des offres reçues), elle reste économiquement acceptable.

c. Offre groupement VILLA BATTESTI

Le prix des prestations indiqué à l'AE s'élève à 110 000 € HT.

Son offre est à -8.33% de l'estimation (et à +10.94% de la moyenne des offres reçues), elle reste économiquement acceptable.

Critères de la valeur technique : se référer à l'annexe du présent rapport

| | | Atelier du Maquis | Erba Barona | Villa Battesti |
|--|-------------|-------------------|---------------|----------------|
| Prix des prestations | Note | 10.00 | 5.80 | 5.80 |
| | Coefficient | x 0.60 | x 0.60 | x 0.60 |
| | Points | = 6.00 | = 3.48 | = 3.48 |
| Qualité technique de l'offre (cf annexe) | Note | 9.00 | 7.25 | 9.00 |
| | Coefficient | x 0.40 | x 0.40 | x 0.40 |
| | Points | = 3.60 | = 2.90 | = 3.60 |
| NOMBRE TOTAL DE POINTS | | 9.60 | 6.38 | 7.08 |
| CLASSEMENT | | 1 | 3 | 2 |

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Publication : 03/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément aux critères de classement des offres énoncés dans le RC, **l'offre du groupement ATELIER DU MAQUIS est économiquement la plus avantageuse.**

Le Pouvoir Adjudicateur peut lancer une phase de négociation avec l'ensemble des candidats s'il le juge utile.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, il appartient au Pouvoir Adjudicateur de se prononcer.



3/ ANALYSE DES CANDIDATURES

Concernant le groupement ATELIER DU MAQUIS (mandataire) / PRIA Cabinet Architecte susceptible d'être adjudicateur, l'ensemble des éléments administratifs demandé à ce stade est fourni.

Elles possèdent des références et moyens technico-financiers satisfaisants, et les assurances couvrent l'ensemble des prestations du marché (valables jusqu'au 31/12/2023).



Annexe au rapport d'analyse des offres – Critère n° 2 : qualité technique de l'offre

| | Groupement ATELIER DU MAQUIS | ERBA BARONA PAYSAGE | Groupement VILLA BATTISTI |
|---|---|---|--|
| <p>- comment le candidat compte répondre aux objectifs du programme par une analyse complète et rigoureuse des enjeux patrimoniaux, urbanistiques et paysagers compte tenu du site (des illustrations graphiques peuvent être proposées) 5 points</p> <p>- moyens humains dédiés à l'opération, répartition du travail d'ingénierie pour chaque personnel dédié à l'opération et pilotage interne de l'équipe. 2 points</p> | <p>Le candidat apporte une analyse générale et sérieuse des enjeux du territoire, de l'opération et des éléments de présentation du projet. Il propose d'illustrer le parti de l'emploi de matériaux traditionnels et une démarche de réemploi. Son approche s'axe sur la mise en valeur et l'ancrage territoriaux.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 5 points</p> <p>Un organigramme fonctionnel est proposé, et les acteurs des structures traitantes aussi. L'organisation et le pilotage sont précisément exposés. La répartition des tâches est explicitée phase par phase.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 2 points</p> | <p>Le candidat apporte une analyse générale et sérieuse des enjeux du territoire, des enjeux de l'opération et des éléments de présentation du projet. Il apporte des éléments d'analyse sur les contraintes du site et des préconisations techniques, opérationnelles et sécuritaires.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 5 points</p> <p>Le candidat ne détaille pas précisément les moyens humains affectés. Il précise néanmoins le responsable en suivi des travaux et son assistant. Il donne sa méthodologie de travail avec quelques points de détail.</p> <p>Observation : Moyen 1 point</p> | <p>Le candidat apporte une analyse générale plus succincte mais synthétique des enjeux de l'opération et des éléments de présentation du projet. Il apporte ensuite des analyses précises et classées par action technique et par lieu, avec des illustrations. Il transmet aussi certaines idées nouvelles.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 5 points</p> <p>Un organigramme fonctionnel est proposé, et les acteurs des structures traitantes aussi. L'organisation et le pilotage sont précisément exposés. La répartition des tâches est explicitée phase par phase.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 2 points</p> |
| <p>- planning d'exécution par mission élémentaire et par tâches. 1 point</p> | <p>Un planning détaillé par mission élémentaire est donné, explicitant les missions et tâches élémentaires. Celui-ci est conforme au CCAP, et se base sur les délais maximum.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 1 point</p> | <p>Un planning détaillé par phase est donné, explicitant la conception, l'AMT et la phase travaux, mais il n'est pas intégralement détaillé par mission élémentaire et reste littéral. Celui-ci est conforme au CCAP, et se base sur les délais maximum.</p> <p>Observation : Satisfaisant 0.75 point</p> | <p>Un planning détaillé par mission élémentaire est donné, explicitant les missions et tâches élémentaires. Celui-ci est conforme au CCAP, et se base sur les délais maximum.</p> <p>Observation : Très satisfaisant 1 point</p> |
| <p>- l'évaluation de la complexité de l'opération, par un inventaire noté des paramètres techniques, économiques, logistiques, juridiques (etc), en vue d'une éventuelle phase de négociation du marché de maîtrise d'œuvre. 2 points</p> | <p>Une analyse de la complexité est fournie mais elle reste assez littérale et n'explicité pas de cotation notée.</p> <p>Observation : Moyen 1 point</p> | <p>Il n'est pas donné d'analyse de la complexité avec cotation. Des éléments de contraintes sont seulement explicités.</p> <p>Observation : Insuffisant 0.5 point</p> | <p>Une analyse de la complexité est fournie, chapiérée par nature de complexité, mais elle reste assez littérale et n'explicité pas de cotation notée (elle en propose une sur 3 niveaux sans se prononcer).</p> <p>Observation : Moyen 1 point</p> |
| NOTE GENERALE SUR 10 POINTS | 9 | 7.25 | 9 |